FRC 18085
Case
FRC
20204

TROISIÈME SUITE
DE
L'APERÇU
DES
MOYENS DE DÉFENSE

DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE

J.-B. LACOSTE,

Décrété d'arrestation le 13 Prairial, l'an 3 de la République française, une et indivisible;

AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A LA SUITE.

THE NEWBERRY LIBRARY

ADRESSE des Habitans de la commune de Landrecy, à la Convention nationale, en faveur de *J. B. Lacoste*, N.° 1.

LETTRE du Général *Michaud* à *J. B. Lacoste*, N.° 2.

LETTRE du Général *Désaix*, commandant l'aile droite de l'armée du Rhin, à *J. B. Lacoste*, N. 3.

(N.° 1)

Landrecy, le 5 Fructidor, l'an 3 de la République française.

Les Habitans de la Commune de Landrecy,

A la Convention nationale.

Citoyens Représentans,

Les malheurs des habitans de Landrecy sont connus de la République entière; mais les hommes qui les premiers les ont adoucis en votre nom, ne le sont pas assez. Nous devons d'autant plus les faire connoître, que l'un d'eux, *J. B. Lacoste*, gémit dans les fers, et que *Roger-Ducos*, son collègue, n'a pas cessé, depuis le mois de brumaire dernier, d'appeler sur nos ruines toute l'attention du gouvernement.

Lorsque nous lûmes le décret qui met *J. B. Lacoste* en arrestation comme un des fauteurs du terrorisme,

comme un homme de sang, nous nous demandâmes les uns aux autres : Est-ce bien ce *J. B. Lacoste* qui versa avec tant de zèle et d'humanité, sur nos plaies encore saignantes, le baumesalutaire qui nous sauvant la vie ?

Est-ce bien ce *J. B. Lacoste* qui descendit dans les caves, dans les souterrains infects où nous allions périr, où la plupart d'entre nous sont encore logés, et nous apporta des paroles si consolantes avec tous les secours qui pouvoient être à sa disposition ?

Est-ce bien ce *J. B. Lacoste* qui, en nous soustrayant à notre désespoir et aux horreurs de la misère, sut nous mettre à l'abri des rigueurs d'un hiver affreux ?

Est-ce bien ce *J. B. Lacoste* à qui nous devons le repavement de notre cité, *et qui brisa au milieu de nous les fers de tant de victimes de l'erreur ou des circonstances ?*

Enfin la certitude de l'arrestation de ce Représentant du peuple fut un sujet d'étonnement général pour les habitans de Landrecy, qui ont déjà consigné dans leur mémoire historique, présenté à la convention nationale, la conduite intacte qu'il a tenu parmi eux.

Citoyens Représentans, nous rendons hommage à la vérité, en vous exposant tout le bien que *J. B. Lacoste* a fait dans notre commune : puisse ce témoignage authentique de notre reconnoissance éclairer votre justice, en attestant à toute la France les principes d'humanité, l'esprit de prévoyance, l'union et l'activité infatigable que *J. B. Lacoste* n'a cessé de faire éclater au milieu de nous.

Vive la République ! vive la Convention nationale !

Suivent les signatures : Cassine, membre du conseil ; Mercier, membre du conseil ; J. Lebon, procureur-syndic ; Desforges, Dolphin, Throren, Volpelière, faisant les fonctions de maire ; Fontaine, secrétaire-greffier de la municipalité ; Lévêque, juge de paix ; Crinon, Louis Piroux, Fousame, Lefevre, Madoulé, N. Bossu, Noyelle, Ripernmouty, membre du conseil,

Evrard, Brissy, Fontaine, Nenne, membre du conseil; Saure, membre du conseil, Contamine, officier municipal; Brasseur, receveur de la commune; Leroy, Quéral, François, Moreau, Madoulé, Bonnaire, Seprou, Schmid, Maurice fils, N. Delval, François Jeunesse, Quenaut, Crinion, Bossu, directeur de la poste aux lettres; Fayau, officier public; Delruile, commandant de la place; Laparra, adjudant de la place; George, capitaine commandant l'artillerie; Fromentin; Bernard, ex-adjudant-général, chef de l'Etat-major à Landrecy, et plusieurs autres signatures.

Pour copie conforme, J. B. Lacoste.

(*N.*° 2)

A Huningue, le 4 Fructidor, l'an troisieme de la République française, une et indivisible.

Michaud (a), Général de division, A J. B. Lacoste, *Représentant du peuple.*

Citoyen Représentant,

Depuis long-tems je te croyois en liberté, lorsqu'un de mes camarades m'a fait part de ton mémoire en réponse à tes accusateurs; la part que je prends à ce qui t'intéresse, me fait désirer bien sincèrement qu'il ne te soit pas nécessaire d'en dire davantage pour confondre la calomnie; je désirerois aussi que les éloges qui te sont dus pour les soins paternels que tu t'es donné constamment pour pourvoir aux besoins de l'armée que l'on m'avoit confiée, puissent contribuer à te faire rendre à l'instant l'estime de tous tes concitoyens, et la reconnoissance nationale dont tu aurois pu être privé un moment. Sois persuadé, citoyen Représentant, que

(a) Michaud commandoit en chef l'armée du Rhin l'an dernier.

tant qu'on ne me convaincra pas que tu t'es rendu coupable par une conduite opposée à celle que je t'ai connue, tu ne cesseras d'avoir mon estime toute entière ; je serai toujours flatté d'avoir des témoignages de la tienne.

Salut et fraternité,

Signé MICHAUD.

Pour copie conforme, *J. B. Lacoste*.

(N.° 3)

Liberté. Egalité. Fraternité.

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.

Au quartier général, à Audolsheim, le 4 fructidor de l'an 3 de la République française.

Je me fais d'autant plus de plaisir de rendre justice au Représentant du peuple J. B. Lacoste, que je n'ai jamais reconnu en lui qu'un homme rempli de bonnes vues, désirant le bien, se livrant à ses occupations avec un zèle et une activité sans égale. Je l'ai toujours vu prêt à rendre service aux particuliers, comme il aimoit d'être utile au bien public. Après avoir coopéré, autant qu'il étoit en lui, aux succès de notre armée, il s'est occupé avec une sollicitude digne des plus grands éloges, à l'équipement et à la subsistance des troupes, et il y a réussi. Les différentes promotions qu'il a faites à l'armée ont été justifiées par la confiance des soldats, et n'ont eu lieu que d'après les meilleurs témoignages en leur faveur.

Je désire que ce témoignage, qui est un acte de pure justice, lui soit aussi utile que je crois que sa mission a été profitable à la chose publique

Le Général de division commandant l'aile droite de l'armée.

Signé DESAIX.

Pour copie conforme. J. B. Lacoste.

Nota. Je viens d'être instruit que mon collègue *Balthazard Faure*, l'un de mes dénonciateurs, qui a fait imprimer contre moi cinq *diatribes*, intitulées : *Rapport* ou *supplément*, qui, depuis plus d'un an, n'a cessé de mandier des denonciations dans les départemens de la *Meurthe*, de la *Moselle* et du *Bas-Rhin*, qui a déterminé *Bicquilley* de Toul, jeune homme et garde magasin à Valenciennes, à se déclarer *chef de monitoire*, pour servir son ressentiment (1). Voyant

(a) *Lettre du Représentant* FAURE *de la haute-Loire, au citoyen Bicquilley, employé au magasin des approvisionnemens extraordinaires de la place de Valenciennes.*

Paris, 14 Prairial, an troisieme de la république française, une et indivisible.

Le grand jour de la vengeance nationale est enfin arrivé, citoyen ; *J. B. Lacoste et Baudot* furent hier décrétés d'arrestation. *Lacoste* fut arrêté dans le sein même de la convention nationale ; il eut l'impudeur de vouloir faire retomber sur moi tout l'opprobre qui le couvre ; il osa dire que je le poursuivois de cela seul qu'il avoit voulu arrêter mes débordemens à Nancy : or, je te laisse à penser quels furent à Nancy mes débordemens ! il croyoit user impunément des mêmes moyens dont il avoit usé sous le règne de l'injustice ; mais ils ne sont plus de saison ; n'ayant pu me perdre comme feuillant, modéré et protecteur des aristocrates, il avoit pris une autre tournure, et s'étoit coalisé avec un

la vérité et l'opinion publique s'élever avec force contre les calomnies qu'il n'a cessé de répandre, et ne pouvant plus attaquer ni mes actions, ni mes opérations politiques, il vient de mettre le comble à la mesure des moyens iniques qu'il a employés pour me perdre, en cherchant à s'accrocher à mes *opinions antérieures au mois d'août 1793.*

C'est dans cet espoir qu'il a adressé aux

---

dilapidateur, nommé *Boutai de Sarguemine*, qui m'a dénoncé, dans un libelle imprimé, comme terroriste et homme de sang; il invoqua à la tribune cette fameuse dénonciation, mais ce fut en vain; on voulut aller aux voix, et *Lacoste* descendit de la tribune pour obéir au décret.

Adieu, citoyen. Continue à bien servir la patrie et à soutenir la République avec tes braves frères d'armes. Guerre aux hommes *injustes*, aux *mauvais citoyens*, *terroristes*, *royalistes*, et protection aux bons.

Tu m'avois promis des détails intéressans; tu me feras plaisir de me les transmettre. Je me félicite d'avoir fait ta connoissance.

Salut et fraternité. *Signé* FAURE. *Imprimée à Valenciennes, chez Prignet.*

Pour copie conforme, J. B. LACOSTE.

J'observe que je n'ai point été arrêté dans le sein de la Convention; que, sur mon invitation, un huissier de la salle me fit conduire au comité de sûreté générale.

Le Moniteur du 13 prairial prouve que je n'ai pas tenu à la tribune les propos que me prête Faure dans sa lettre.

Et mon collègue *Couturier*, député du département de la Mozelle, attestera que quelques jours avant mon arrestation, je ne connoissois point *Boutai*, et que ce n'est que par occasion que je lui ai parlé deux ou trois fois.

229

Représentans du peuple *Girot-Pouzol* et *Delahaye*, membres du comité de législation, un de mes discours fait à la Convention nationale sur la fin de juillet de la même année.

Comme *la prospérité publique* repose sur la *liberté des opinions des Représentans du peuple, et qu'elles sont garanties par un décret formel de la Convention et par la Constitution* (que mon collègue méconnoît pour servir ses passions), je dois me borner à dire que n'ayant fait ni pu faire partie des dénonciations dirigées contre moi, elles n'ont pu déterminer le décret qui m'a frappé d'arrestation, et par une juste conséquence, elles ne peuvent être d'aucune considération dans celui qui doit me rendre ma liberté : ce que j'attends avec impatience de la justice de la convention Nationale.

Il est d'autant plus révoltant, que Balthazard *Faure* veuille rechercher les *opinions* de ses collègues, que les *siennes* présentent la véritable forme, *d'un poignard à deux tranchans*.

De l'Imprimerie de la rue du Bacq, la 2.e porte à gauche en descendant le ci devant Pont-royal.